

Face aux situations difficiles, découvrez l'accompagnement social qui fait la différence.

Dans le cadre du contrat collectif PSC du ministère chargé de l'agriculture, vous pouvez bénéficier d'aides financières individuelles adaptées à votre situation, conçues pour répondre aux **imprévus de la vie** ou apporter un **coup de pouce ponctuel** en cas de besoin.

Sont éligibles les agents et les retraités ainsi que les ayants-droits ayant souscrit au contrat collectif PSC Santé avec le ministère chargé de l'agriculture.

Un accompagnement SUR-MESURE dans les moments difficiles pour vous et vos ayants droit.

Un diagnostic social est réalisé selon votre situation :



Aléas de la vie :

accident, maladie, handicap, hospitalisation...



Difficultés financières :

endettement suite à un problème de santé, renoncement aux soins, reste à charge onéreux des frais de santé...



Problème familial :

décès d'un proche, proche dépendant, suivi psychologique, troubles DYS des enfants...

Ces aides sont soumises à condition de ressources et instruites par le service social d'AGRICA PRÉVOYANCE .

Les + de notre approche

Une équipe dédiée à votre écoute :

Chaque demande est soigneusement étudiée pour garantir une réponse adaptée et efficace. Dès le premier contact, vous bénéficiez de l'accompagnement d'un conseiller expert.

Des solutions flexibles et adaptées :

Parce que chaque événement est unique, nos dispositifs sont personnalisés pour vous épauler et répondre à vos besoins spécifiques.



CONTACTEZ NOS EXPERTS ACTION SOCIALE :

actionsocialepreventionmasaf@groupagric.com

0 800 945 272 Service & appel gratuits

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h